

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} avril, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 6 avril 2017.

Ordre du jour

- Taux d'imposition 2017
- Budget Primitif 2017
- Subventions 2017
- Travaux Rue du Chêne des Forts – Avenant n° 1- ID VERDE
- Adhésion au CNAS
- Adhésion à l'AMF
- Adhésion au FAJ
- Questions diverses

RÉUNION DU 6 AVRIL 2017

Le six avril deux mil dix-sept, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Cathelyne KERSSIES – Martine BUGEAUD - Solène DEVAUX – Monique TRÉHEL - MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Pascal BOURSICOT – Johnny LEPÈRE Olivier BOIXIÈRE - Serge RIVIÈRE – Antoine DECONCHY – Olivier TRÉHEL – Alain BRIOT

Absentes excusées : Mmes Gwénaëlle MARTIN (procuration à Mr Pascal BOURSICOT) – Pascale MOUSSET (procuration à Mme Cathelyne KERSSIES)

Secrétaire de séance : Mr Antoine DECONCHY

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'accord fiscal de fusion avec l'adoption du rapport de la CLECT.

Approuvé à l'unanimité

ACCORD FISCAL DE FUSION

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée des préconisations de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 30 mars et portant sur l'accord fiscal de fusion. En l'occurrence, il s'agit de l'intégration fiscale progressive sur 3 ans associée à une harmonisation des politiques d'abattements sur la taxe d'habitation et à un dispositif de neutralisation. L'idée est d'arriver à une unicité des taux d'imposition dans l'intercommunalité sans répercussion fiscale sur les contribuables. Les communes sont incitées à modifier leur taux communaux pour maintenir les taux globaux « communes+EPCI » constants avant et après fusion.

En contrepartie, Dinan-Agglomération s'engage à faire évoluer les attributions de compensation en vue de la neutralisation et afin de restaurer des niveaux de recettes pour les communes équivalentes avant et après fusion.

Monsieur Olivier BOIXIÈRE regrette de découvrir ces documents au dernier moment et ne peut donc pas voter ce rapport en l'état. Ce texte est trop compliqué à comprendre et beaucoup de questions sont pour l'instant sans réponse : le montant de la dette de Dinan-Agglomération, les travaux d'équipements qui seront réalisés.....

Monsieur le Maire indique que les préconisations de Dinan Agglomération viennent d'être transmises aux communes pour permettre leur prise en compte dans les budgets communaux.

Monsieur Pascal BOURSICOT espère quant à lui, que les attributions de compensation seront figées dans le temps.

Après discussion, Monsieur Le Maire propose aux élus d'inviter un représentant de Dinan-Agglomération pour qu'il vienne répondre à toutes ces interrogations.

Toutefois et afin de poursuivre l'ordre du jour, il soumet également la proposition suivante :

1/ Voter le budget de la commune en se basant sur les taux proposés par Dinan-Agglomération mais sans voter la délibération se rapportant à l'accord de fusion

2/ Reporter purement et simplement le vote du budget de la commune

Résultats

- 10 voix pour vote du budget et des taux communaux
- 4 voix pour son report (Olivier BOIXIÈRE, Olivier TRÉHEL, Monique TRÉHEL, Solène DEVAUX)
- 1 voix « abstention »

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-01 **OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2017**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 10 avril 2017)

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2017, à savoir :

Taxe d'Habitation	15,32 %
Taxe Foncière Bâti	19,81 %
Taxe Foncière Non Bâti	75,88 %

Soit un produit fiscal 2017 attendu de 367 878 €

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-02 **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 10 avril 2017)

Avant de donner lecture des propositions budgétaires, Monsieur Le Maire rend compte à l'assemblée des remarques faite par Mme COLLIOU, Trésorière.

Le budget 2017 est bien bâti et ne présente aucune objection particulière. La dette par habitant est très faible (146 €), la moyenne départementale pour une commune de même strate est de 686 €. Le remboursement de la dette est inférieur à 1 an (+3 ans moyenne départementale).

Les charges de personnel sont en légère augmentation dues essentiellement à la hausse des cotisations retraite, aux reclassements et avancements d'échelon mais de nombreuses incertitudes planent en septembre avec la rentrée scolaire (TAP...).

Le budget d'investissement prévoit une série de travaux sur les équipements de la commune (cimetière, Bourg, réseau routier...)

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2017 proposées par la commission des finances, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement 945 000.00 €
 Section d'investissement 567 165.30 €

Monsieur Olivier BOIXIÈRE s'interroge sur le faible montant du FPIC attribué en 2017 et demande de la vigilance sur ce point. Il regrette également qu'il n'est pas été prévu de travaux à la cantine et à la garderie compte-tenu notamment d'une éventuelle hausse des effectifs et des problèmes de service qui en découlent.

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-03 **OBJET : SUBVENTION 2017**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2017)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission des finances pour l'attribution des subventions 2017, à savoir :

Associations	Montant	Associations	Montant
Amicale Laïque (Esclaffades)	1 800,00	APAJH	40 €
Association Familiale Catholique	175 €	Secours Populaire	40 €
Club de l'Amitié	250 €	Horizon emploi	40 €
Comité des Fêtes	430 €	Banque alimentaire DINAN	30 €
OGECC	335 €	AFSEP	30 €
Pêcheurs des Quintaines	200 €	Don du Sang	30 €
Société de Chasse	350 €	France Adot 22	30 €
Evasion Hélénaise	675 €	Infirmes Moteurs Cérébraux	30 €
Les Coet'lutins	300 €	La Pierre Le Bigaut	30 €
Comice des 2 cantons	300 €	AFM 22	30 €
Soleil et sourire	50 €	Laryngectomisés	30 €
Diab Armor	40 €	Leucémie Espoir	30 €
Restos du cœur	40 €	Ligue contre le Cancer	30 €
Secours Catholique	40 €	Paralysés de France	30 €
ADAPEI 22	40 €	UNAFAM	30 €
		VL Vivre Libre sans Alcool	30 €

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les associations communales doivent absolument fournir leur demande de subvention accompagné du bilan. Les associations n'ayant pas encore déposé de dossier peuvent encore faire une demande qui sera débattue lors du prochain conseil.

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-04

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CHÊNE DES FORTS **AVENANT N°1 – ID VERDE**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2017)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant en moins-value pour le lot n°3 « Espaces verts » de l'entreprise ID VERDE.

Celui-ci a pour objet la mise en place de plantations supplémentaires et la suppression de mobiliers.

Montant total de l'avenant : -270.12 € HT soit -324.14 € TTC

Nouveau montant du marché public : 44 666.68 € HT soit 53 600.02 € TTC

Après avoir pris connaissance de ces données, le Conseil Municipal adopte cet avenant.

Monsieur Olivier TRÉHEL souhaite qu'on lui communique le devis de l'entreprise ID VERDE pour l'étudier et regrette qu'aucun planning n'ait été affiché comme cela avait été indiqué dans le précédent compte-rendu.

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée d'une déclaration de sous-traitance de l'entreprise ID VERDE qui sous-traite à l'entreprise LEMEE TP l'enrochement du talus avec des blocs de pierre.

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-05

OBJET : ADHÉSION AU CNAS

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2017)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au Comité National d'Action Sociales (CNAS) pour l'année 2017.

A ce titre, la commune est redevable de la somme de 2 765.36 € au titre de la cotisation annuelle 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-06

OBJET : ADHÉSION A L'AMF

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2017)

Monsieur Le Maire détaille à l'assemblée l'appel de cotisation 2017 en faveur de l'Association des Maires de France, soit :

Part Nationale	1 375 habitants x 0.1591 €	218.76 €
Part Départementale	1 318 habitants x 0.18624 €	256.08 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à mandater la totalité de la cotisation qui s'élève à **474.84 €**.

DÉLIBÉRATION N° 2017-02-07
OBJET : FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2017)

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes dont l'objectif est de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant de faibles ressources, voire nulles, et donc de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Ces fonds sont alimentés par une dotation du Conseil Départemental et les participations recouvrées auprès des collectivités locales.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de **499.10 euros** au titre de l'année 2017 et correspondant à 0.35 € x 1 426 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Dinan-Agglomération

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier relatif à la complétude des commissions thématiques par les conseillers municipaux. Ce document sera transmis à l'ensemble des élus afin qu'ils choisissent leurs commissions.

Vie municipale

Monsieur Olivier BOIXIÈRE regrette l'absence de réunion de conseil (2 seulement depuis le début de l'année) et de commissions pour bien étudier les différents dossiers. Les documents arrivent trop tard et il n'y a plus de place pour le débat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 23 h 25

Le secrétaire de séance,
Antoine DECONCHY

Le Maire,
Pascal PERRIN